

PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2023/002680

COMMISSARIAT DE POLICE DE
GIVORS
1, RUE PIERRE SEMARD
69700 GIVORS
Tel : 04 72 49 26 50
Code INSEE : 69091

P. V. : n°2023/002680

AFFAIRE :

C/X SE DISANT ROBERT
XAVIER

OUTRAGE ET MENACES A
PCMSP

OBJET :

PLAINTÉ EL-HAYEL Laila,
Stagiaire de la Police
Municipale, 6 Place Jean Jaures
69700 GIVORS

L'an deux mil vingt trois,
Le seize octobre, à seize heures dix-huit

Nous, MARILYNE MOMPEO JURY
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction CSP GIVORS SVP UPS

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GIVORS

---Étant au service.---

---Agissant conformément aux instructions reçues de Monsieur
RATHBEGER Thierry, Commandant Fonctionnel de Police, Chef de la
Circonscription de Sécurité de Proximité de GIVORS-GRIGNY (69).---

---Constatons que se présente devant nous:---

Madame EL-HAYEL Laila née le 22/06/1978 à SAINT-ETIENNE (LOIRE), de nationalité
FRANCAISE, demeurant 6, PL JEAN JAURES à GIVORS 69700 (RHONE)

Précisions : POLICE MUNICIPALE

---Mme EL-HAYEL Lailanous indique avoir été victime d'outrage et menas
sur PCMSP ce jour:---

---Vu les faits, agissant dès lors en matière de flagrant délit,---

---Vu les articles 53 à 73 du Code de Procédure Pénale,---

---Entendons Mme EL-HAYEL Laila qui nous déclare sur les faits:---

---"Je suis stagiaire à la Police Municipale de GIVORS. Avec mon
équipage nous étions en train d'échanger avec la directrice du collège Paul
Vallon de GIVORS suite aux difficultés rencontrés lors de la minutes de
silence pour le professeur tué à ARRAS ce vendredi ainsi que dans les bus
du matin. Il était 14h00.---

---Vers 14h10, un homme sur une trotinette électrique avec un chien non
tenu en laisse sur le trottoir qui courait à côté de lui, un staff américain est
passé à notre hauteur.---

---Nous lui avons demandé plusieurs fois de s'arrêter.---

---Nous lui avons demandé de tenir son chien en laisse. Nous pensions que
le chien était peut être catégorisé.---

---Il a appelé son chien a plusieurs reprise en disant que son chien n'écoute
que lui et pas les petites salope comme nous.---

---Nous avons alors quitté notre position. Nous étions quates. Deux ont pris
le véhicule pour le rejoindre et ils l'ont intercepté à la limite de Loire sur
Rhône, environ 200 mètres plus loin puis mon collègue et moi les avons

rejoint également.----

---J'ai enclenché ma caméra dès que je suis monté dans le véhicule pour rejoindre le premier équipage.---

---Il s'avère que ce monsieur est très alcoolisé. Il a été menotté par les collègues et a opposé un peu de résistance. Il était 14h15. Il n'avait rien sur lui à part un portable.----

--- Son chien a été par la suite pris en charge par la SPA. En attendant le chien avait été attaché avec sa laisse à un poteau. Il était calem.---

---Nous avons gardé sa trotinette.----

---Son fils de 17ans qui rentré chez lui non loin de là a reconnu son chien et est venu à notre rencontre car il voulait le récupérer. Mais nous lui avons dit que ce n'était pas possible car le chien appartient a Monsieur et qu'il est mineur.---

---Je dépose plainte contre ROBERT Xavier pour ces faits.---

---Je prends acte que vous me remettez un récépissé, de dépôt de plainte ainsi qu'un exemplaire de ma plainte.---

---Vous me donnez connaissance des dispositions de l'article 53-1 et de l'article 75 alinéa 3 du Code de Procédure Pénale, à savoir que j'ai le droit d'obtenir réparation du préjudice subi, d'être aidée par un service relevant d'une ou plusieurs collectivités publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes.---

---Je prends acte que je peux me constituer partie civile afin de demander des dommages et intérêts à l'auteur de l'infraction, lors de mon audition, si l'action publique est mise en mouvement par le parquet ou en citant directement l'auteur des faits devant la juridiction compétente ou en portant plainte devant le juge d'instruction---

---Si je me constitue partie civile, je peux me faire assister par un avocat de mon choix ou qui pourra être désigné par le bâtonnier des avocats près la juridiction compétente.---

---Vous m'informez que dans ce cas, les frais seront à la charge des victimes sauf si elles remplissent les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si elle bénéficient d'une assurance de protection juridique---

---Je n'ai rien d'autre à ajouter".---

---Après lecture faite par elle-même, Mme EL-HAYEL Laila persiste et signe avec nous le présent procès verbal.---

Le Déclarant

AGENT DE POLICE
JUDICIAIRE

